



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 décembre 2021

Deuxième rapport commun AMF/ACPR sur le suivi et évaluation des engagements climatiques des acteurs de la Place

Ce rapport analyse les engagements pris par les institutions financières de la place de Paris en lien avec les enjeux climatiques et la mise en œuvre des préconisations publiées en 2020 par les autorités. Après avoir publié, fin octobre 2021, un pré-rapport consacré aux politiques sectorielles relatives aux énergies fossiles et aux premières estimations sur les expositions des acteurs à ces secteurs, les deux autorités se penchent aussi dans ce rapport final sur les politiques d'engagement actionnarial et le rôle des initiatives collectives auxquelles adhèrent les institutions financières, notamment pour leurs engagements « net zero ». En ce qui concerne l'évaluation des expositions des gérants aux secteurs pétrole et gaz, les difficultés identifiées sont aussi exposées. Les autorités appellent à accélérer les travaux dans le domaine.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert
Ophèle, président de
l'AMF - Colloque du
Conseil scientifique de
l'AMF : " Reportings
extra-financiers en
Europe " - Mercredi 8
juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son
appel à la mise en
place d'une
réglementation des
fournisseurs de
données, notations et
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02